

sadeur du Canada a, depuis, eu des entretiens avec le Secrétaire général concernant l'organisation et la composition de l'élément logistique de la Force d'urgence des Nations Unies. Des représentants de la Pologne ont aussi participé à ces discussions détaillées. En même temps, des équipes étaient envoyées au Caire afin d'évaluer les besoins sur place.

A la lumière des discussions qui ont eu lieu à ce jour, je tiens à annoncer à la Chambre qu'une entente a été conclue relativement à la première phase du déploiement du contingent canadien. Une équipe de signaleurs, qui assurera les communications pour la Force d'urgence des Nations Unies, quittera le Canada aux cours des prochains jours. Nous croyons que les Polonais enverront une unité d'ingénieurs comme premier élément de leur contribution. Pendant ce temps, le Secrétaire général attend les derniers rapports des équipes d'évaluation et il continue de discuter avec les représentants canadiens et polonais afin de déterminer les prochaines étapes de la mise en place des éléments logistiques.

Comme le Canada enverra sous peu une équipe de signaleurs au Moyen-Orient, je me propose de soumettre à la Chambre mardi, le 12 novembre, la résolution portant approbation de la décision du Gouvernement de participer à la Force d'urgence des Nations Unies.

Commission d'enquête sur le nouvel aéroport à Pickering

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé que la Commission de trois membres, formée pour enquêter sur la décision du Gouvernement de construire un nouvel aéroport à Pickering, serait appelée la Commission d'enquête sur l'aéroport.

M. Hugh F. Gibson, juge à la Cour fédérale du Canada, a été placé à la tête de cette Commission, qui se composera de M. Murray V. Jones, ancien commissaire de planification du centre métropolitain de Toronto et président de la compagnie *Murray V. Jones and Associates Ltd.*, et de M. Howard Petch, vice-président (académique) de l'Université de Waterloo et ancien membre du Conseil des sciences du Canada.

Selon son mandat, la Commission d'enquête sur l'aéroport peut recueillir,

pour en rendre compte, les nouveaux éléments d'appréciation du nombre de passagers escompté pour la région de Toronto; elle pourra se poser la question de savoir si l'aéroport international de Toronto (Malton) peut être agrandi ou doit faire l'objet d'une configuration nouvelle, de façon à satisfaire dans ses limites actuelles tous les besoins qui peuvent se faire jour d'ici à l'an 2000, compte tenu des pistes et du nombre de personnes sur lesquelles ses activités aériennes auront une quelconque influence.

La Commission peut avoir à entendre de nouveaux témoignages corroborant le fait que le voisinage de Pickering ne convient pas comme emplacement du nouvel aéroport appelé à desservir le centre de l'Ontario en raison des inconvénients inhérents aux activités aériennes, à la commodité des passagers, aux conséquences de ce choix sur l'économie régionale ainsi que sur tout ce qui touche à l'environnement. La Commission fera également état de tous les changements ou progrès de la technologie quant aux habitudes de voyage qui pourront influencer sur toute décision prise à ce jour par le Gouvernement canadien.

La Commission entendra d'autre part — et fera des recommandations à ce sujet — des témoignages relatifs au rôle du nouvel aéroport, à la nature des installations et aux conditions de partage du trafic entre Malton et Pickering, au calendrier des travaux d'aménagement, à l'accès par les voies de surface, au mode de transport entre aéroports et à la question de savoir s'il y a lieu ou non de prévoir une ou des aérogares dans le centre-ville, que ce soit pour Toronto ou pour le nouvel aéroport.

Rapport sur les prix à la consommation

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a déposé à la Chambre des Communes un rapport établissant que les mesures budgétaires du 19 février ont influé considérablement sur certains prix à la consommation. Dans bien des cas, les réductions de taxes et de tarifs ont entraîné des réductions de prix, alors que dans d'autres, les hausses de prix qui se seraient produites par suite de l'augmentation des prix de revient ont été soit évitées soit réduites.

Les données rassemblées et analysées, poursuit le rapport, semblent

indiquer que les consommateurs ont profité pour une large part des bénéfiques des réductions de taxes.

Le rapport sur le contrôle des prix indique que les modifications aux taxes de vente et de consommation ont eu une influence plus marquée sur les prix à la consommation que les réductions tarifaires. Dans le cas des boissons non alcoolisées, des confiseries et tablettes de chocolat, des vêtements et chaussures pour enfants et de toute une gamme de cosmétiques et d'articles de toilette, des réductions de prix substantielles ont été signalées, égales dans bien des cas au plein montant des réductions de taxes. La plupart de ces réductions sont entrées en vigueur peu de temps après l'annonce du budget, et les prix sont demeurés — en grande partie — inférieurs au niveau antérieur au budget pendant bon nombre de mois.

Par contre, le rapport constate que peu de réductions de prix sont attribuables aux réductions tarifaires. Dans ce domaine, le changement principal semble se traduire par un ralentissement du taux d'accroissement des prix qui se serait produit autrement. Les économies découlant des réductions tarifaires ont permis à plusieurs entreprises de neutraliser la hausse des prix de revient sans augmenter les prix, comme il avait d'abord été prévu. D'autres ont pu réduire le volume des augmentations de prix qui se seraient produites autrement.

Le rapport conclut que le plein impact des réductions tarifaires est estompé par des hausses considérables des prix de revient qui se sont produites tant avant qu'après l'annonce du budget.

La réévaluation de devises mondiales, survenue au cours de cette période, a entraîné une hausse substantielle des prix de revient pour de nombreux importateurs. La hausse des prix de vente des fournisseurs étrangers a exercé d'autres pressions à cet égard. Cette hausse traduit une augmentation de la demande mondiale et un resserrement des conditions de l'offre dans le cas de certains produits. En outre, toutes les entreprises sujettes à l'enquête ont vu augmenter leurs frais de transport et de main-d'oeuvre.

L'étude constate que dans certains cas il faut beaucoup de temps avant que les prix de détail traduisent pleinement l'impact des réductions de taxes et de tarifs.